



Conseil d'administration

* * *

*

Procès-verbal de la séance du 10 mars 2022

* * *

*

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. BARETY	Représentant le Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres
MME BILL	Représentant la commune de La Garde
M. BROYER	Suppléant du Maire de la commune de La Garde, M. MASSON
M. BRUNEL	Représentant la commune de Hyères
M. BRUNO	Maire de la commune de Ramatuelle
M. BUTTARD	Suppléant du Maire de la commune de La Croix Valmer, M. JOBERT
M. CAPOULADE	Adjoint spécial de l'île du Levant
MME CARIOU	Personnalité compétente en matière de sport de nature sur proposition du Préfet du Var
M. CAVALLO	Membre élu de la Chambre de Commerce et d'industrie du Var
M. DALMAS	Président du Conseil économique social et culturel
M. DE CABARRUS	Propriétaire sur l'île de Port-Cros,
M. DE MARCO	Représentant la Fondation pour la Nature et l'Homme
MME de SAINT JULLE DE COLMONT	Suppléante du Maire de la commune de Ramatuelle, M. BRUNO
M. FRATELLIA-GUIOL	Représentant de la commune d'Hyères, suppléant du Maire-adjoint de la commune d'Hyères, M. CARRASSAN
MME GOLIARD	Représentante d'Association de protection de l'environnement, LPO
M. GROSSET	Représentant le Vice-Amiral, Préfet maritime de la Méditerranée, M. BOIDEVEZI
MME HURAUT	Représentant la commune de La Croix Valmer
M. LEFEBVRE	Directeur départemental des territoires et de la mer du Var par intérim
MME LESIEUR	Représentant le Directeur académique du Var
M. MARTIN	Président du Conseil scientifique – membre de droit
MME MARTINIE- COUSTY	Personnalité à compétence nationale sur proposition du Conseil national de la protection de la nature
M. MAURY	Représentant une association de protection de l'environnement, directeur du Conservatoire d'espaces naturels PACA
M. MOLINERO	Représentant de la pêche maritime et des élevages marins, Président du Comité départemental des pêches maritimes et des élevages marins.
M. MOLINIER	Représentant le Directeur départemental des finances publiques, M. ROTHE
MME MONFORT	Conseiller municipal de Hyères
M. NOURY	Représentant le Contre-Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée, M. LAPOINTE
MME PAPAEO	Conseiller municipal de la commune de Hyères
M. RICHARD	Préfet du Var, Commissaire au gouvernement
M. ROUX	Conseiller départemental Représentant le Président du conseil départemental du Var
MME SANSONNE	Représentante du secrétaire général de la Préfecture
MME SAULNIER- CABANE	Représentante du personnel, suppléante de MME TANCHAUD
M. VILLERS	Office français de la biodiversité
M. VINCENT	Maire de Saint-Mandrier, représentant TPM

ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE

MME ABOUCAYA	Référente flore terrestre, Parc national de Port-Cros
MME GASCHOT	Représentant l'agent comptable, MME DOS REIS
M. DUNCOMBE	Directeur, Parc national
M. LARDE	Secrétaire général, Parc national
M. RODA	Parc national Hyères
M. SAKRI	Responsable du pôle Finances, Parc national
M. VICTOR	Directeur adjoint, Parc national
MME CHAMBIGE	Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles

ETAIENT EXCUSES

M. BARJON	Directeur départemental des territoires et de la mer du Var
M. BERLEMONT	Directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités
M. BERNARDI	Conseiller municipal de la commune de Hyères
M. BOIDEVEZI	Vice-Amiral, Préfet maritime de la Méditerranée
M. BRUNO	Maire de la commune de Ramatuelle
MME CANANZI	Résidente permanente à Porquerolles
M. CARRASSAN	Maire adjoint de la commune d'Hyères
M. DAGUES	Membre du corps du contrôle général économique et financier (contrôleur financier régional)
MME DELAYGUES	Adjointe spéciale de l'île de Porquerolles
M. DELI	Représentant des sports de nature
MME DOS REIS	Agent comptable du Parc national de Port-Cros
M. FALCO	Président de la Métropole Toulon Provence Méditerranée, vice-président
M. FRESIA	Maire-adjoint de Ramatuelle
M. GARNIER	Conseiller municipal du Pradet
M. JACOB	Secrétaire général de la Préfecture du Var
M. JOBERT	Maire de la commune de La Croix Valmer
M. LAPOINTE	Contre-Amiral, adjoint territorial au commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée
M. LEVERT	Directeur inter-régional de la mer Méditerranée
MME LOCHON	Conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles
M. MADROLLE	Conseiller régional représentant le Président du conseil régional Sud PACA
M. MARTIN	Président du Conseil scientifique – membre de droit
M. MASSON	Maire de la commune de La Garde
M. MILLANGUE	Directeur académique du Var
M. MONDIELI	Fondation Albert II de Monaco
MME OCCHIPINTI	Adjointe spéciale de l'île de Port-Cros
M. ROTHE	Directeur départemental des finances publiques
MME TANCHAUD	Représentante du personnel, Parc national

MME TOURASSE	Directrice régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
M. VACHE	Chambre d'agriculture du Var
MME VANPEENE	Personnalité à compétence nationale ou représentant des organismes à compétence nationale sur proposition du CNPN
MME VERNEYRE	Responsable de l'antenne Méditerranée de l'OFB

Le préfet ouvre la séance à 14:36

En préambule

Monsieur le préfet préside l'ouverture du Conseil d'administration, jusqu'à l'élection du nouveau président. Ce Conseil d'administration marque le début d'un nouveau mandat, puisque les mandats antérieurs de 6 années sont arrivés à leur terme et doivent être renouvelés. Il a été nécessaire, au titre des personnalités qualifiées, de prendre en compte de nouvelles règles de parité.

Monsieur le préfet salue l'ensemble des membres présents, les représentants des collectivités, M. le maire de Hyères, M. le maire du Pradet, les élus qui représentent les communes de la Croix-Valmer, de Ramatuelle, M. le maire de Saint-Mandrier, qui représente la Métropole, les représentants de la Préfecture maritime et des différents services de l'Etat.

Il présente les excuses du contrôleur financier, de Mme Tourasse, de la DREAL, du directeur interrégional de la mer, du DRETS PACA, des adjoints spéciaux pour Port-Cros et Porquerolles, du Président du Conseil scientifique, de la Chambre d'agriculture du Var et du représentant de la Fondation Albert II de Monaco.

Il indique que le nombre des administrateurs est de 43 pour le Parc national de Port-Cros et déclare que le quorum fixé à 22 personnes est largement atteint. Il ajoute que ce quorum sera vérifié une nouvelle fois lors des opérations électorales.

I. Élections du (de la) Président (e) du Conseil d'administration et des vice-présidents

1. Élection du (de la) Président (e) du Conseil d'administration

Le préfet rappelle que l'élection se fait à huis clos et seules les personnes admises à voter resteront dans la salle. Au-delà des administrateurs, pourront rester, le directeur et son adjoint, le contrôleur financier ou la personne qui le représente et le président du Conseil économique social et culturel ainsi que le secrétaire de séance. Les autres personnes devront quitter la salle le temps du scrutin.

Le directeur ajoute que seuls les titulaires votants restent en salle, certains d'entre eux, bénéficiant de pouvoirs, pourront exprimer le mandat qui leur a été remis, par d'autres administrateurs.

Le directeur énonce les personnes qui restent en salle :

- **Le représentant du Secrétaire général de la préfecture, le représentant du commandant d'arrondissement maritime de Méditerranée, le représentant du directeur départemental des finances publiques, le représentant du directeur académique du Var, le représentant du préfet maritime de la Méditerranée.**

- Dans le collège de l'Etat, le **directeur départemental du territoire et de la mer**, représenté par **M. Lefebvre**.

- Pour les collectivités territoriales, **M. le maire de Hyères, M. le maire du Pradet, les représentants du maire de la Garde, du maire de la Croix-Valmer et du maire de Ramatuelle, M. Roux, M. Vincent.**

- Pour les titulaires, au titre des personnalités qualifiées, restent en salle, **Mme Cariou, M. Maury, Mme Goliard, M. Molinero, M. Cavallo, Mme Martinie-Cousty, M. de Marco, M. Barety et Mme Verneyre.**

- **Mme Saulnier-Cabane** qui représente le personnel du Parc.

Tous ceux qui restent en salle sont votants au Conseil d'administration. Il invite les autres personnes à quitter la salle pour respecter le huis clos.

Les **représentants du Conservatoire du Littoral**, et de l'**OFB façade**, du fait d'une désignation intuitu personæ, ne pourront pas prendre part au vote mais peuvent rester en salle. C'est le cas également des personnes invitées mais qui ne sont pas votantes. Il s'agit du **commissaire du gouvernement**, le **directeur** et **son adjoint**, le président du Conseil économique social et culturel, **Michel Dalmas**.

Le **préfet** précise que pour le bon déroulement des opérations de vote, il faut deux assesseurs, **M. Buttard** et **Mme Saulnier-Cabane** sont volontaires.

Le **Préfet** a reçu la candidature de **Mme Isabelle Monfort**, ainsi que sa profession de foi et demande s'il y a d'autres candidats ou d'autres candidates. Sans autre candidature, il demande, au secrétariat du Parc, de distribuer les bulletins de vote afin de procéder au vote dans une urne, et d'émarger sur la liste électorale.

M. de Cabarrus souhaite interroger la candidate, par rapport à sa profession de foi, il aimerait savoir ce qu'elle entend par « doper la créativité ».

Le **préfet** ne souhaite pas rentrer dans ce genre de considération et suggère de passer directement au vote de façon à permettre une relative fluidité de ces opérations.

A l'occasion de plusieurs Conseils d'administration, il était question de faire un trombinoscope des membres du Conseil d'administration. Le **directeur** suggère, aux administrateurs, de se diriger vers l'urne qui est disposée en fond de salle, de façon à faire les photos et enrichir le trombinoscope. Ceux qui le souhaitent, seront autorisés à ne pas porter le masque pour la séance de photographies et ceux, qui ne souhaiteraient pas être photographiés, sont invités à le faire savoir.

Le **préfet** demande à ceux qui sont prêts, d'aller voter et d'émarger la liste électorale.

Pendant les opérations de vote, le **directeur** invite les administrateurs à prendre connaissance du rapport qui leur a été distribué. Il s'agit du bilan de la première phase de mise en œuvre de la charte de territoire du Parc. Ce dossier sera traité en fin de séance.

Les opérations de vote sont terminées.

Le **préfet** déclare le scrutin clos et le dépouillement pour la désignation à la présidence du Conseil d'administration commence, en présence des deux assesseurs. Il rappelle qu'il y a 43 administrateurs, donc, 43 votants potentiels. Sur les 33 votants présents ou représentés, 3 bulletins sont blancs ou nuls et 30 bulletins sont exprimés en faveur de **Mme Monfort**.

Il déclare **Mme Monfort** élue et l'invite à venir prendre la présidence, tout en lui adressant ses félicitations.

Applaudissements dans la salle.

Mme Monfort remercie le Préfet et les administrateurs qui lui ont renouvelé leur confiance. En ce qui concerne sa profession de foi et pour répondre à **M. de Cabarrus**, elle aurait bien aimé en débattre mais peut-être pas aujourd'hui, vu l'avancement de l'heure. Elle souhaite que ces propositions soient validées sur le fond.

La délibération 1/2022 pour l'élection de la nouvelle présidente est approuvée.

2. Élection des vice-présidents du Conseil d'administration.

Seule **Mme Huraut**, adjointe à la mairie de la Croix-Valmer a présenté sa candidature au poste de première vice-présidente. Sans nouvelle candidature, l'appel à candidature est clos.

Le **directeur** propose éventuellement un vote à main levée, mais la **présidente** préfère un vote à bulletin secret. Elle demande à faire circuler l'urne et passe la parole à **Mme Huraut**, adjointe à la Croix-Valmer.

Mme Catherine Huraut est maire-adjoint à l'environnement à la Croix-Valmer, sa commune depuis 2014. Elle vient régulièrement, et fidèlement depuis sa naissance, en vacances à la Croix-Valmer et chaque année, elle prenait le bateau avec ses parents pour aller sur l'île de Port-Cros, un lieu magique, sauvage, magnifique et dépaysant pour la petite parisienne qu'elle était à l'époque. Ensuite, avec son époux et ses enfants, elle a continué de se rendre sur les îles avec toujours autant d'émerveillement, fouler les sentiers et se baigner dans les eaux turquoise. Depuis 2007, elle habite à la Croix-Valmer, dans la maison de ses beaux-parents, qui a vu défiler 5 générations. Professionnellement, elle était

collaboratrice de son époux médecin généraliste, en région parisienne et ensuite à Sainte Maxime. Dans la commune de la Croix-Valmer, elle est maire adjointe chargée de l'environnement, du développement durable et de la culture. La commune est résolument tournée vers la préservation de l'environnement avec le vœu de conserver sa qualité de vie. La commune mène de nombreuses actions concrètes pour diminuer l'impact des activités sur l'environnement. Elle a signé la charte de Port-Cros en 2016 pour entrer dans l'aire d'adhésion du Parc.

Mme Huraut fait partie du Conseil d'administration du Parc et du Bureau et ajoute avoir découvert l'engagement sans faille des agents du Parc qui se battent tous les jours pour protéger ce magnifique joyau. Elle salue les relations privilégiées des agents du Parc avec la commune, sur le site du cap Lardier.

Elle se présente, aujourd'hui, au poste de vice-présidente du Parc national de Port-Cros et désire être ambassadrice des communes qui ont adhéré à la charte de Port-Cros et continuer à s'investir dans la vie du Parc, un territoire fragile qui doit être, en permanence protégé pour le transmettre aux générations futures. Nos enfants hériteront de ces territoires privilégiés et pourront être fiers et heureux de les découvrir, d'y habiter, de les protéger et à leur tour de les transmettre.

La présidente remercie **Mme Huraut** qui, pendant tout le mandat, s'est énormément investie dans la vie du Parc, dans les projets sur sa commune, où beaucoup de choses ont été faites grâce à son implication.

Le directeur mentionne que l'urne poursuit son tour de table.

La présidente suggère de présenter la deuxième vice-présidence. Le Conseil d'administration a reçu la candidature d'**Hélène Bill** qui est adjointe à la Garde. Sans nouvelle candidature, l'appel à candidature est clos et le vote interviendra après le dépouillement des votes de la première vice-présidence. Elle passe la parole à **Mme Bill**.

Mme Bill est adjointe à la ville de la Garde, à l'environnement depuis 2014 et siège au Conseil municipal depuis 2001. D'abord adjointe à la jeunesse, elle est maintenant à l'environnement. Elle est enseignante de métier et un pur produit provençal, fortement enracinée depuis des générations entre la Garde, la Crau, la Moutonne. Fière de son territoire, elle souhaite le protéger et le valoriser, à la fois pour ses habitants mais aussi pour les touristes qui viennent régulièrement. Première zone industrielle du Var, il était important pour la commune de faire cohabiter ces deux notions qui ne sont pas antinomiques. La ville est labellisée pour sa biodiversité et a créé la première zone agricole protégée du Var. La ville a énormément de projets et protège l'environnement avec la démarche « zéro phyto », depuis déjà de nombreuses années.

Mme Bill siège au Parc depuis 2016, soit en tant que titulaire, soit en tant que suppléante de M. le maire. La commune a pris un virage environnemental important, tant dans les bâtiments communaux que sur le territoire. Elle souhaite s'investir davantage dans la charte du territoire du Parc national, être force de propositions autant qu'elle puisse l'être, et essayer de monter, avec tous, des projets qui protégeront le territoire et qui feront un endroit où il est de plus en plus agréable de vivre.

La présidente remercie **Mme Bill** et ajoute qu'elle s'est, également, beaucoup impliquée dans la vie du Parc pendant tout ce mandat. Il y a beaucoup de choses à faire, avec la Garde, en particulier sur les zones qui sont plus urbaines. Le Parc national recouvre toute une partie urbaine sur le littoral et c'est important d'y compter la commune de La Garde qui s'investit dans les projets du Parc.

Le directeur signale que les assesseurs procèdent au décompte des voix pour la première vice-présidence. Pendant ce temps-là, il invite les administrateurs à remplir le bulletin de vote qui leur a été distribué pour l'élection de la deuxième vice-présidence et à procéder au vote.

Les votes étant terminés, les assesseurs procèdent au dépouillement.

Après dépouillement des votes, **la présidente** annonce les résultats.

Première vice-présidente :

Nombre d'administrateurs : 43, nombre de votants : 33, exprimés : 32, bulletin blanc et nul : 1.

Mme Huraut est élue avec 32 voix.

Applaudissements dans la salle.

Mme Huraut adresse ses remerciements.

Deuxième vice-présidente

Nombre d'administrateurs : 43, nombre de votants : 33, bulletins blancs et nuls : 2, bulletins exprimés : 31.

Hélène Bill est élue deuxième vice-présidente avec 31 voix.

Applaudissements dans la salle.

La présidente précise que les vice-présidences ont été attribuées dans l'ordre chronologique de réception des candidatures.

La délibération n°1/2022 pour l'élection des deux vice-présidentes est approuvée.

La présidente confirme que le CA est quasiment complet et souhaite remercier les membres sortants : **M. Kabouche** qui a changé de poste, et qui n'a pas pu rester ; **M. Pisani** qui s'est désisté, ce qui a permis à **Mme Cananzi** de siéger au titre de résidente de Porquerolles ; **M. Deli** qui était personnalité compétente en matière de sport et de nature, qui a du céder son mandat afin d'appliquer les règles de la parité ; **Annie Aboucaya**, qui a cédé sa place, en tant que représentante du personnel, et une mention spéciale pour **Mme Bellan-Santini**, qui était désignée par le CNPN. **La présidente** la remercie au nom de tous. Tout le monde a pu apprécier son investissement et sa compétence. **Mme Bellan-Santini** a vraiment marqué l'histoire du Parc, elle souligne sa carrière exceptionnelle au service de la science, de la protection de la biodiversité et des milieux marins et salue sa contribution remarquable au sein du monde maritime, notamment, par sa présence dans les Parcs de Port-Cros et des Calanques. **La présidente** lit le petit mot qu'elle a envoyé au directeur.

*« Cher Marc, cher directeur, Il est vrai que je tenais à cette participation, à une instance du Parc où je pouvais quelque fois être utile, - elle est modeste ! - mais qui me rattachait à tant de souvenirs, à la fois professionnels, amicaux mais aussi affectifs car ce qui me lie à Port-Cros est non seulement une collaboration scientifique fructueuse avec toutes les équipes du Parc, mais aussi des liens forts qui vont de mes maîtres à mes élèves. Dans le contexte actuel d'évolution des mentalités vis-à-vis de l'approche des lieux de nature, je pense sincèrement qu'il faut organiser la relève avec des personnes qui puissent sur un laps de temps assez long, développer une politique cohérente, donc, renouveler les instances. Je souhaite pour le Parc le meilleur, et j'espère avoir l'occasion d'y revenir. Transmettez, je vous prie, à tout le personnel, aux membres du CA, à Madame la présidente, mes sentiments les plus cordiaux. Avec toute mon amitié, **Denise Bellan-Santini.** »*

Applaudissements dans la salle.

La présidente accueille et remercie les entrants pour leur présence.

Mme Martinie-Cousty du CNPN.

Mme Martinie-Cousty remercie la présidente et lui adresse ses félicitations pour son élection et celle du Bureau. Elle a été désignée par le Conseil National de Protection de la Nature, elle est investie dans la protection de l'environnement depuis plus de 20 ans. Après avoir fait une carrière dans l'industrie et les services, elle est vice-présidente du Conseil économique social et environnemental (CESE), elle siège aussi au Conseil d'administration du Conservatoire du littoral. Son engagement est bénévole, et au sein de France Nature Environnement, elle est pilote du réseau océans, mers et littoraux.

La présidente la remercie d'avoir accepté de rejoindre ce Conseil et d'avoir fait le déplacement, ce qui n'est pas très simple, quand on n'est pas sur place.

Mme Martinie-Cousty ajoute qu'elle navigue entre la Bretagne, la Haute-Savoie et Paris.

La présidente accueille aussi **Mme Cariou**, du Pradet.

Mme Cariou remercie la présidente et lui adresse ses félicitations pour son élection à la présidence du Parc national de Port-Cros. Elle a un parcours très simple par rapport aux personnes ici présentes. Elle a découvert la région, il y a une dizaine d'années et a été très vite émerveillée par un site exceptionnel aux portes de Toulon, avec une profonde volonté de le protéger, de le partager, mais de façon raisonnable et raisonnée, par la connaissance, par l'initiation des gens qui le fréquentent. Elle s'est installée au Pradet en 2016, en adhérant notamment à quelques associations. En s'investissant dans la vie locale, elle a compris, petit à petit, les enjeux du territoire, avec toujours cette volonté de participer modestement à le protéger, à le faire connaître, par le biais, notamment, d'activités sportives comme le

kayak, avec des découvertes, des sentiers de découverte et en montrant un petit peu aux gens, le formidable territoire qu'il convient de protéger.

Le directeur précise que lors des journées de l'écotourisme organisées par le Parc national de Port-Cros, au Pradet, un certain nombre de déclinaisons de la marque « *Esprit Parc national de Port-Cros* » ont été signées et **Mme Cariou** fait partie des bénéficiaires

La présidente adresse ses félicitations et accueille **Mme Goliard** de la LPO, qui prend la suite de **Benjamin Kabouche**, qui reste quand même très proche du Parc.

Mme Goliard prend, sur sa proposition, la succession de **M. Kabouche** dont elle était l'adjointe depuis 1998, à la LPO. Avant cela, elle avait fait ses stages au Parc national de Port-Cros, et de ce fait, elle connaît bien le territoire. Elle est domiciliée dans le Var, à Saint-Tropez et dirige l'association depuis le départ de Benjamin sur la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur et se rend très régulièrement sur Hyères. C'est avec plaisir qu'elle rejoint ce Conseil d'administration.

La présidente remercie **Mme Goliard** et accueille **M. Cavallo** pour la CCI.

Olivier Cavallo est élu de la Chambre de Commerce et d'Industrie. Il remercie Mme la présidente, et la félicite pour son élection. Il félicite aussi l'ensemble du Bureau pour cette élection au Parc national et déclare être ravi d'appartenir à ce Conseil d'administration dans lequel son rôle est de voir comment l'activité économique, sur ce périmètre, peut continuer et profiter de cet environnement exceptionnel et de sa préservation.

La présidente souligne qu'on aura besoin de lui et le remercie. Elle rappelle que c'est désormais **Mme Tanchaud** qui représente le personnel, en tant que titulaire et qui reprend le flambeau d'**Annie Aboucaya** mais aujourd'hui, c'est **Mme Saulnier-Cabane**, sa suppléante, qui la représente.

Mme Saulnier-Cabane adresse ses félicitations aux heureuses élues. Elle est responsable de la commande publique au Parc national de Port-Cros depuis juillet 2020. Elle remplace, aujourd'hui, **Mme Tanchaud** qui est titulaire, chargée de mission agroécologie et qui a dû s'absenter pour raisons professionnelles. Elle est arrivée elle aussi récemment au Parc national, c'est vraiment un choix de s'être présentées à cette fonction qui va leur permettre de mieux connaître le Parc et son environnement et l'ensemble des collègues.

La présidente rappelle que c'est une fonction qui n'est pas de tout repos, parce qu'elles seront le lien entre les administratifs et le personnel. Pour conclure, elle accueille **M. Roux** pour le Conseil départemental et **M. Madrolle** pour le Conseil régional et elle remercie tous ceux qui se sont ré-investis dans la gestion du Parc.

I. II. Désignation des membres du Bureau du Conseil d'administration

La présidente rappelle que le Bureau est composé de la présidente et des deux vice-présidents, du président du Conseil scientifique, du président du Conseil régional ou son représentant, du président du Conseil départemental ou son représentant, d'un représentant de l'État, de 4 représentants des communes de l'Aire d'adhésion, dont les deux adjoints spéciaux des îles de Port-Cros et Porquerolles, d'une personnalité qualifiée et du représentant du personnel et à titre consultatif, le président du CESC, le contrôleur financier régional, l'agent comptable, le directeur, le directeur adjoint et le secrétaire général, la conservatrice du Conservatoire botanique national Méditerranéen seront les membres de droit.

Il y a lieu de désigner, maintenant, 1 représentant des communes de l'Aire d'adhésion et 1 personnalité nommée en raison de ses compétences parmi le collège des personnalités qualifiées. Deux personnes se sont portées candidats, **M. Garnier**, adjoint à la commune du Pradet et **Mme Cananzi**, au titre des personnalités compétentes. Il n'y a pas d'autres candidats.

La présidente propose de voter à main levée et demande qui est pour, contre ou s'abstient sur le principe de ce vote. L'assemblée est d'accord pour la proposition.

La présidente est ravie d'accueillir **Christian Garnier**, venant de la commune du Pradet. Les communes de l'ouest seront ainsi représentées au Bureau.

Laurence Cananzi était déjà élue en tant que personnalité de la CCI, représentante de l'activité commerciale et artisanale, elle a souhaité continuer son investissement dans le Bureau, au titre de résidente de l'île de Porquerolles.

M. Garnier du Pradet et **Mme Cananzi** sont nommés au Bureau.

La délibération n°2/2022 est approuvée.

✓ **Newt – Star sur Port-Cros**

Avant de passer à l'ordre du jour, **la Présidente** présente Newt, une magnifique chienne malinoise et véritable star, qui a eu l'honneur d'un reportage à Thalassa et qui a été encensée dans la presse nationale et locale. Elle fait le travail de 15 agents, et c'est une grande première puisqu'en cela, le Parc national de Port-Cros innove. Son maître et ami, **M. Roda** va expliquer le travail qu'elle fait. Vous pourrez voir le reportage sur internet en tapant « *Newt-thalassa* ».

Le directeur tient à préciser que si elle fait le travail de 15 agents du Parc, il n'aimerait pas que ça se traduise par une réduction du plafond d'emplois de 15 personnes !

La présidente ajoute avec humour que Newt est payée 3 croquettes.

M. Roda remercie la présidente. Newt est une chienne de détection, dressée pour trouver des indices de présence biologique grâce à son flair. Elle a été fanatisée aux jeux, depuis qu'elle est chiot. Son maître l'a adoptée à deux mois et elle fait toutes ces actions de recherche dans le but d'avoir une récompense, c'est une séance de jeu avec son maître. Cette chienne a des capacités de détection hors normes, c'est un gain de temps formidable dans la recherche d'indices biologiques.

Elle a été dressée initialement pour trouver des indices de présence de loups et depuis son arrivée au Parc national de Port-Cros elle continue à détecter du loup dans le cadre de coopération avec les collectivités territoriales ou d'autres administrations mais, elle est, aussi maintenant, dressée pour trouver des espèces invasives sur Port-Cros, comme la tarente de Maurétanie qui pourrait menacer le phyllodactyle. Elle est aussi en cours de dressage pour la détection des tortues d'Hermann. Actuellement, on essaie de la dresser pour trouver des indices de présence de cétacés en mer. C'est un peu plus difficile puisque ça implique de faire de la détection sur le bateau semi-rigide du Parc et elle n'avait jamais pris le bateau. Il a fallu l'habituer mais les premiers résultats sont très satisfaisants et encourageants.

La présidente remarque qu'en termes de créativité, dont parlait **M. De Cabarrus** un peu plus tôt, c'est de la créativité et un super travail reconnu. Elle interroge **M. Roda**, sur la capacité de la chienne à repérer les cétacés puisque dans le reportage, on remarque qu'il y a encore du dressage à faire.

M. Roda répond qu'il y a encore du travail, que c'est une question de temps, mais il n'aura pas le temps nécessaire cet été, étant donné que les équipes seront en sous-effectif.

La présidente demande quel est l'intérêt de faire appel au chien pour la recherche des cétacés ?

M. Roda explique que l'intérêt est de trouver des excréments de cétacés. Les excréments sont une ressource qui permet d'avoir une information sur la génétique, donc sur les individus. Actuellement, ce type d'informations génétiques n'est possible que sur des individus échoués. Là, on le fait sur des animaux vivants. Le deuxième intérêt, c'est qu'on n'a pas besoin d'approcher les animaux donc, en termes de dérangement, c'est extrêmement satisfaisant. Il suffit de se mettre dans le sillage d'un troupeau de dauphins ou de rorquals, par exemple, de les suivre et de repérer les excréments. Enfin on peut avoir accès à tout un tas d'informations de type « en mode de gestation », « en mode de stress », ce qui, dans un contexte de lignes de trafic maritime, par exemple, peut être intéressant.

La présidente remercie **M. Roda**, pour cette présentation et lui adresse ses félicitations pour le dressage, et félicitations à Newt.

III. Approbation du procès-verbal du Conseil d'administration du 02 décembre 2021.

La présidente demande aux administrateurs s'ils ont des remarques ou des corrections à apporter sur ce procès-verbal.

En l'absence de remarques, **le procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration du 02 décembre 2021, est validé.**

La délibération n°3/2022 est approuvée.

IV. Compte financier 2021

La présidente précise que l'agent comptable va intervenir en visioconférence depuis Montpellier.

Le directeur rappelle que le compte financier concerne le résultat de l'exercice 2021, présenté par **Mme Astrid Gaschot** en visio-conférence depuis Montpellier.

Mme Gaschot est la fondée de pouvoir représentant l'agente comptable **Mme Anne-Marie Dos Reis**. Elle remercie le Parc national de Port-Cros de lui laisser la possibilité de faire cette intervention auprès du Conseil d'administration.

Pour gagner un peu de temps elle propose de voir, directement, les évolutions des agrégats comptables, les résultats, les fonds de roulement, la trésorerie, la capacité d'autofinancement, les bilans.

Pour information, sous l'effet France Relance, il y a une grosse volumétrie de dépenses, et beaucoup de recettes en plus.

Par rapport au service facturier, les délais sont à 10 jours, ce qui influence le besoin en fonds de roulement avec une réduction de la dette assez marquée.

Les charges d'exploitation se montent, en 2021, à 10 514 675 euros, soit une variation positive de plus 27,27 %. Cette augmentation est assez homogène sur les grands volumes d'achat et consommations. Il y a une relance de l'activité, après la crise sanitaire, avec une comptabilisation de charges de 2 543 348 euros.

Les charges de personnel représentent à peu près 63 % de ce volume, hors charges calculées, en dehors des amortissements et qui comprend les traitements et les charges sociales qui s'élèvent à 5 863 911 euros. On reste sur une progression relativement modérée puisqu'on est à plus 3,21 %. D'autres charges entrent en ligne de compte, mais elles sont nettement plus réduites. Les amortissements et provisions sont assez conséquentes mais en baisse, parce qu'elles n'ont pas encore atteint le volume maximal qu'elles pourraient avoir.

Le produit de fonctionnement est de 10 981 534 euros, avec une augmentation assez conséquente puisqu'elle est de 16,60 %. Ça vient essentiellement des financements d'exploitation où on constate une augmentation de 15,95 %, et de la dotation versée par l'OFB qui est la plus importante, puisque à elle seule, elle représente 5 593 894,73 euros. Elle est relativement constante.

En revanche, les autres financements publics, hors versement OFB de la dotation annuelle versée par décret, sont en forte hausse de plus de 43 %. On note aussi l'augmentation des dons et autres mécénats, plus de 86 %, ainsi que de la fiscalité affectée des taxes Barnier avec une augmentation de 44,43 % grâce à la reprise de l'activité et des déplacements touristiques.

Une petite balance, très schématique, montre que les produits sont supérieurs aux charges ce qui produit un bénéfice de 466 859,54 euros. C'est une progression par rapport à l'an dernier puisque nous avions un déficit de 383 977 euros. Plus précisément, le bénéfice pour le Parc national est de 290 719 euros, et pour le Conservatoire botanique de 176 140 euros. Les deux entités étaient déficitaires l'année dernière et sont bénéficiaires cette année.

En comptabilité, les charges de personnel ne prennent pas en compte les taxes et les versements assimilés, comme par exemple la taxe de salaire qui rentre dans ce qu'on appelle les charges de fonctionnement courant. C'est ce qui explique, pourquoi l'enveloppe personnel n'est pas égale à la charge de personnel.

La progression des charges pour fonctionnement, sur les 4 dernières années, est relativement constante, mais en augmentation lente. Par contre en 2021, les achats et la consommation courante, ont pris un peu d'essor par rapport aux autres années.

Les produits sans contrepartie directe, c'est-à-dire les subventions, ont une progression importante.

Les produits d'activité ont repris en volume et les autres produits restent relativement modestes au regard des financements.

La contribution de l'OFB est relativement constante.

Le produit des ventes dans le cadre des régies, qui en 2018 étaient très importantes, ont largement fléchi en 2020 du fait de la crise sanitaire. Elles commencent à reprendre en 2021 de la même manière que les produits de la fiscalité affectée qui a également repris, à compter de cette année avec un déplacement plus facile des touristes sur les îles. Le produit des ventes a bien progressé après avoir subi une année 2020 un peu blanche.

Pour la capacité d'autofinancement, on part du résultat net comptable qui est positif : 466 859,54 euros. On doit le retraiter des dotations d'amortissement. On enlève ces sommes-là des produits de son actif, ainsi que les arrondissements de subvention, ce qui fait qu'en réalité la capacité d'autofinancement est largement positive cette année puisqu'elle est de 1 279 051,11 euros. Elle est en très forte hausse par rapport à l'an dernier, puisqu'elle était à 473 640,82 euros. La capacité d'autofinancement est de 932 548,24 euros pour l'établissement principal et 346 502,87 euros pour le Conservatoire botanique. Cette capacité d'autofinancement, en réalité, mesure la capacité de l'établissement à financer, sur ses ressources propres, les besoins liés à son existence, mais aussi ses remboursements de dettes quand il y en a - mais ce n'est pas le cas - et surtout à ses investissements.

On ajoute cette capacité d'autofinancement, aux financements d'actifs d'1 779 726,17 euros versés par l'État, et on les compare aux investissements 2 130 454,94. Il y a eu différents projets : le logement pour le médecin de l'île de Port-Cros, l'achat de matériels de transport et de matériels, les travaux au Fort du Moulin et au Fort du Pradeau. On constate qu'effectivement ces investissements restent très inférieurs à cette capacité d'autofinancement et surtout aux financements qui ont été perçus. On a logiquement une augmentation très conséquente du fonds de roulement puisqu'on passe de 926 417,45 euros au 31 décembre 2020 à plus d'1,8 million en 2021 (1 854 739,79 euros) soit une variation positive de 928 322,34 euros.

Le fonds de roulement permet de garantir le financement des opérations engagées sur 2021, qui vont se dénouer en 2022 et d'avoir une ressource pour financer l'exploitation. Le besoin de fonds de roulement, lui, traduit le décalage qu'il y a entre les dettes et les créances. Une créance qui n'est pas rentrée va puiser dans le fonds de roulement, c'est un besoin de fonds de roulement. À l'inverse, une dette, qui n'est pas payée, va réduire ce besoin en fonds de roulement. À la clôture de 2021, le volume des dettes de fournisseurs, les dettes sociales, les dettes fiscales était de 703 835,02 euros. Ce montant est supérieur, à l'actif, c'est-à-dire aux créances ainsi qu'aux stocks de marchandises et de matériels, créance qui globalement fait 682 483,45 euros. Les dettes sont supérieures aux créances, de ce fait cette année, le besoin en fonds de roulement est négatif puisqu'il y a plus de dettes que de créances.

Elle rappelle qu'une dette non payée ne puise pas dans le fonds de roulement et dans la trésorerie. Le fonds de roulement négatif rapporté à un fonds de roulement fortement positif, crée une variation positive assez importante de la trésorerie puisqu'on passe d'une trésorerie à moins d'un million d'euros en 2020 à une trésorerie de presque 2 millions d'euros en 2021. L'augmentation étant de 1 079 799,66 euros, la trésorerie se rapproche des charges incompressibles courantes, les charges de personnel font à peu près 500 000 euros, il faut compter aussi les charges à payer, les fournisseurs, les organismes sociaux et fiscaux ainsi que, les restes à réaliser sur 2022.

Elle précise qu'avec un niveau de premier abord assez important, la trésorerie est assez juste, par rapport au besoin de l'établissement. Il faut être prudent et surveiller ce niveau qui pourrait potentiellement amener à des ruptures de paiements dans l'exercice qui vient.

La trésorerie et le fonds de roulement arrivent, en fin d'exercice 2021, à peu près au même niveau, en dehors de l'année 2018-2019. Le résultat net et la capacité d'autofinancement sont en augmentation depuis 2019.

Le Conseil d'administration devra se prononcer sur l'affectation du solde du compte financier et sur l'affectation du résultat bénéficiaire de 406 000 euros proposées par **Mme Gaschot**.

Elle propose de venir atténuer le report à nouveau débiteur existant au Conservatoire botanique, en prenant une partie du résultat bénéficiaire, c'est-à-dire 176 140,51 euros. Une fois qu'une partie de ce report à nouveau débiteur sera terminée, on terminera totalement avec les réserves facultatives qui seront entièrement consommées, puisque les réserves facultatives sont de 140 922,00. Le solde cumulé des déficits des dernières années sera ramené à 1 544 318,87 euros. Les réserves plus la partie bénéficiaire de cette année, ne suffira pas à éponger totalement les dettes des années précédentes.

Pour l'établissement principal, la différence est de 290 719 euros, c'est-à-dire les 400 000 euros moins les 176 000. On peut apurer totalement le déficit cumulé des années précédentes puisqu'il sera apuré à hauteur de 315 363,36 euros avec les réserves facultatives ramenées à 3 005 884,19 au lieu de 3 321 247,55.

Mme Gaschot se tient à disposition pour toutes questions supplémentaires.

La présidente remercie **Mme Gaschot** pour cet exposé complet et invite les membres du CA à poser toutes les questions qu'ils souhaitent à propos de ce compte financier.

Le directeur précise que le budget du Parc national, présenté aujourd'hui, est un budget consolidé entre le Parc national de Port-Cros et le Conservatoire botanique national Méditerranéen. Le Conservatoire botanique national Méditerranéen est rattaché au Parc national mais ce sont les instances du Parc qui administrent l'action du Conservatoire botanique. En général, la conservatrice **Sylvia Lochon-Menseau**, absente aujourd'hui, assiste à tous les Conseils d'administration et peut apporter un certain nombre de précisions sur ce point.

Il confirme que la situation financière est nettement améliorée par rapport à 2020 qui présentait une situation quelque peu dégradée en raison de la crise sanitaire. Néanmoins, les chiffres annoncés sont à prendre avec prudence, à partir du moment où de très nombreuses actions du plan de relance ont été engagées sur l'année 2021 mais seront à payer sur l'exercice 2022. Ces actions donnent une trésorerie très favorable à la fin de l'année 2021 mais ce sont des opérations dont les factures seront à honorer en 2022, voire 2023. Il convient donc de rester prudents quant à la situation positive en matière de trésorerie. Cette question sera précisée dans la présentation suivante du budget rectificatif, par **Patrice Lardé** et **Léo Sakri**, du Secrétariat général du Parc.

Mme Gaschot remercie le Conseil d'administration pour son accueil et son écoute et se tient à disposition par mail ou téléphone, si nécessaire.

La présidente remercie **Mme Gaschot** et propose de passer au vote.

La délibération n°4/2022 est approuvée.

V. Projet de Budget Rectificatif n°1

M. Sakri rappelle quelques éléments du compte financier qui permettent de constater ce qui s'est passé l'an dernier et de faire des comparaisons avec les exercices précédents. Il présente l'évolution des recettes et des dépenses au cours des 5 dernières années, avec une contribution de l'OFB constante. Pour autant, le Parc a continuellement réussi à augmenter ses flux financiers, à trouver de nouvelles recettes et à se diversifier pour engager plus de projets, plus de dépenses. C'était le cas de 2017 à 2021, et ce sera également le cas en 2022. Ce solde budgétaire va permettre d'engager et de payer l'ensemble des travaux déjà engagés, surtout ceux qui sont financés sur la base de financements de l'État et du plan de relance.

Le directeur précise que la courbe d'augmentation depuis 2017 présente un chiffre sans précédent pour le Parc, qui dépasse les 15 millions d'euros, pour l'exercice 2022. C'est, en très grande partie, l'effet mise en application du plan de relance de l'État.

M. Sakri ajoute que durant l'année 2021, le Parc national a réussi à engager l'ensemble des dépenses qui avait été votées lors du dernier budget rectificatif. Les autorisations d'engagement et les recettes sont exécutées à hauteur de 98 et 97 %. On constate une exécution satisfaisante des dépenses totales, ce qui va créer un petit décalage de trésorerie.

De façon synthétique, le Parc national a fait un peu moins de recettes que prévu et il a fallu réajuster. Quelques recettes nouvelles, attendues en fin d'année 2021, ont été constatées en tout début d'année 2022 et vont venir s'inscrire au budget rectificatif. L'an dernier, le Parc a dépensé moins que prévu, environ 1 500 000 euros, ce qui génère un solde budgétaire excédentaire d'1,3 million.

Concrètement, on s'attendait à avoir sur le compte du Parc national un compte à un niveau de 500 000 euros en fin d'année et par rapport au retard d'exécution de certaines dépenses et à la bonne exécution des recettes, le Parc national disposait au 31 décembre d'un compte en banque à hauteur de 1 875 000 euros. Le projet du BR1 consiste à réinscrire cet excédent de trésorerie d'1,3 million sur le budget rectificatif 2022. Ce sont des crédits qui n'ont pas été inscrits au budget initial et que le Parc a besoin d'inscrire au budget rectificatif pour pouvoir continuer à engager les dépenses en cours, notamment, le fort du Moulin et les travaux qui ont lieu au Hameau à Porquerolles.

La présidente remercie les équipes, **Patrice Lardé**, le Secrétaire général et **Léo Sakri**.

M. de Cabarrus souhaiterait des informations sur le contenu de ces travaux et de ces masses financières.

Le directeur répond que le plan de relance est double. Premièrement, le Parc national a bénéficié du plan de relance biodiversité, qui est un plan de relance au bénéfice de l'ensemble des Parcs nationaux de France. Les actions, sur ce plan de relance biodiversité, pour un montant total de 1 700 000 euros sur les années 2021 à 2023, sont des actions en faveur de la restauration des domaines du Parc

national et en faveur des moyens d'intervention pour la protection de la biodiversité. Il y a dans ce plan biodiversité, des opérations du type aménagement du centre d'interprétation du fort du Pradeau pour une petite partie, c'est de la communication, des opérations qui concernent l'amélioration du domaine de l'État à Porquerolles, en particulier, les projets d'agro-foresterie sur l'île de Porquerolles et l'accompagnement de ces projets-là, réseau d'irrigation, infrastructures, etc., des projets en faveur de la surveillance des milieux naturels.

Les études préalables à l'aménagement des zones de mouillage et d'équipement léger de Porquerolles, n'ont pas pu bénéficier de ce plan de relance, selon la règle de non-cumul avec des fonds européens. En revanche, l'aménagement des zones de mouillage et d'équipement léger bénéficiera du financement de fonds européens importants.

Le deuxième volet de ce plan de relance, le plus important sur les masses financières, c'est le plan de relance de la direction immobilière de l'État. Il permet de faire, plus qu'une rénovation, une métamorphose énergétique des bâtiments techniques du Parc national au Hameau, à Porquerolles. Le Parc possède à peu près 500 m² de bâtiments au sol avec, à la fois, des bureaux, des laboratoires, des hangars, des travées pour les engins agricoles et des logements de passage pour les saisonniers, les scientifiques qui viennent travailler avec le Parc, etc. Ce plan de la direction immobilière de l'État porte sur un montant global de 4 850 000 euros et les travaux ont commencé, il y a une dizaine de jours.

L'année 2021 a été consacrée à la préparation et à l'engagement des marchés, à la définition et au suivi de la maîtrise d'œuvre du travail de l'architecte. 2022 est dédiée à la réalisation effective des travaux avec des entreprises qui vont effectuer ces travaux sur place. C'est un très gros volet qui permet de rénover l'infrastructure, appartenant au Parc national, qui datait de plus de 50 ans et qui était un gouffre énergétique.

Le Parc national souhaite ce projet démonstratif, par rapport à Porquerolles. Le Parc avait engagé un audit énergétique sur l'ensemble de l'île avec les associations insulaires. C'est un point important, puisque le Parc était, sur Porquerolles, parmi les gros consommateurs d'énergie.

Le préfet ajoute que cette opération, sur le Hameau de Porquerolles, est la plus grosse opération du volet plan de relance sur des bâtiments de l'État dans le département du Var, parmi une centaine et la préfecture l'a suivie avec beaucoup d'attention, d'autant que si les crédits n'étaient pas engagés avant le 31 décembre 2021, l'opération pouvait purement et simplement tomber à l'eau.

Le directeur confirme que le calendrier a bien été respecté et salue la visite de M. le Préfet qui était venu sur place prendre connaissance de la nature détaillée des travaux à engager.

La présidente propose d'approuver ce budget rectificatif.

La délibération 5/2022 est approuvée.

VI. Convention de mise en œuvre du rattachement des parcs nationaux à l'Office Français de la Biodiversité

La présidente rappelle que le Conseil d'administration avait en 2018, d'abord refusé de signer cette convention. Après réflexion, une première convention avait été signée, mais aujourd'hui, c'est une nouvelle convention, avec de nombreuses avancées, qui est proposée.

Le directeur explique que le vote ne porte pas sur le principe du rattachement mais sur le contenu de la convention de mise en œuvre de ce rattachement. Le rattachement est prévu par la loi de biodiversité de 2016 et il a déjà été précisé par un décret en janvier 2017.

Cette convention permet une mutualisation des moyens qui garantit aux Parcs nationaux de fonctionner avec des fonctions support communes à tous les Parcs nationaux, pour faire des économies de moyens et d'échelle. La convention conduit à mutualiser un certain nombre de services entre les établissements publics que sont les 11 Parcs nationaux et l'Office Français de la Biodiversité. Pour exemple, **Astrid Gaschot**, qui a présenté le compte financier, est une salariée de l'Office Français de la Biodiversité. D'autres fonctions support sont également portées par l'Agence Française de Biodiversité devenue l'Office Français de la Biodiversité.

Le bilan de la première convention de rattachement fait par un auditeur externe et commandé par le Ministère de la transition écologique a permis de mettre en avant un certain nombre de dysfonctionnements et de points forts.

Les Parcs nationaux ont perdu un peu de leur écoute et de l'appui que l'établissement « Parcs nationaux de France » apportait avant la création de l'Agence Française de Biodiversité puis de l'OFB.

La nouvelle convention, n'est plus fondée, sur des décomptes de personnel affecté en quarts d'ETPT, ou quarts d'ETP mais elle prévoit de définir un certain nombre d'objectifs communs et des résultats à atteindre en commun, entre les Parcs nationaux et l'Office Français de la Biodiversité.

Pendant les premières années, le spectre d'une intégration des Parcs nationaux dans l'Office Français de la Biodiversité planait sur l'ensemble des Parcs nationaux, mais l'expression d'une volonté forte des Conseils d'administration de tous les Parcs nationaux pour garder une gouvernance territoriale adaptée à des politiques qui sont définies par les chartes de territoire.

Dans les évolutions nouvelles, on a considéré qu'on ne pouvait pas porter le même message de communication entre les Parcs, établissements territoriaux et l'Office Français de la Biodiversité qui est un établissement essentiellement régalien. Il est important de mettre en œuvre une stratégie de communication propre aux Parcs nationaux, d'où la création d'un poste commun à tous les Parcs nationaux.

Enfin, dans les diagnostics, des dysfonctionnements importants ont été relevés, par exemple, sur la mise à jour de la paye des agents de l'OFB et des parcs nationaux avec plusieurs mois de délais. Il apparaît nécessaire de s'équiper et d'équiper l'OFB d'un certain nombre de logiciels ad-hoc revus et refaits, en lien avec les Parcs nationaux, de façon à ce qu'il y ait une actualisation et un suivi de proximité des agents assurés par l'OFB.

Qu'est-ce que l'OFB aujourd'hui ? Dans les fonctions mutualisées par exemple, on note un service facturier commun, les factures sont directement numérisées et traitées par l'Office Français de la Biodiversité à Montpellier. Les bulletins de salaire et les mandatements de la paye des agents des parcs nationaux sont assurés, de façon mutualisée, par l'agence comptable commune. De même, l'informatique et les systèmes d'information sont en grande partie aussi mutualisés avec l'Office Français de la Biodiversité. L'Office Français de la Biodiversité anime également un certain nombre de groupes de travail thématique avec les Parcs nationaux : le groupe de travail scientifique, le groupe de travail sur la marque Esprit Parc national, le groupe de travail sur l'application des chartes et l'évaluation des chartes, le groupe de travail sur l'agriculture, un autre sur les systèmes d'information, sur l'éducation à l'environnement, la police de l'environnement, les forêts, le tourisme, etc.

La signature de cette convention de rattachement permettra aux Parcs nationaux de bénéficier de ces moyens mutualisés auprès de l'Office Français de la Biodiversité.

Par ailleurs, les ministres ont clairement affirmé aux présidents des Conseils d'administration des Parcs nationaux que la réflexion sur l'intégration des Parcs dans l'OFB n'était plus d'actualité et qu'il fallait à tout prix que les Parcs nationaux gardent leur fonctionnement territorial et leur gouvernance territoriale.

La présidente précise que ça a été un grand soulagement.

Mme Saulnier-Cabane annonce que le représentant du personnel s'abstient de voter pour la mise en œuvre de la convention, telle qu'elle est présentée, au motif qu'il y a encore bien des craintes, notamment quant aux moyens alloués aux Parcs d'une part, et d'autre part, cette convention n'est pas, encore, suffisamment précise, sur la répartition des ETP et des missions. Le personnel estime que ce n'est pas encore suffisamment efficient.

La présidente prend note de l'abstention du personnel et répond que dans cette convention, il y a quand même de grandes avancées qui ont été faites, qu'elle n'est pas parfaite, mais que ça ira en s'améliorant. Elle comprend l'abstention et ajoute que si les personnels s'abstiennent, sur ce genre de vote, le Conseil d'administration peut s'appuyer dessus pour continuer à mettre la pression, afin que les choses avancent encore plus vite et encore mieux.

Le directeur souligne que le représentant de l'OFB façade qui s'occupe du milieu maritime sur la Méditerranée est aujourd'hui autour de la table. Il est maintenant rattaché à la délégation inter régionale de l'Office français de la biodiversité, pour la région Corse et la région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Il y a une déclinaison de l'Office français de la biodiversité au niveau de chacune des régions françaises, voire au niveau de l'inter région, ce sont, en particulier, les gardes de l'Office français de la biodiversité qui font de la surveillance de territoire, ce sont des inspecteurs de l'environnement, etc. Il y a, par ailleurs, des réflexions approfondies avec l'OFB façade maritime et on travaille en commun sur un certain nombre de projets. Le Parc national envisage un rapprochement plus étroit entre les équipes de la direction régionale de l'Office français de la biodiversité et les Parcs nationaux de PACA dans le cadre d'une convention de mise en commun et de travail en commun. Pour exemple l'été dernier, il y a eu, à l'initiative de la direction des territoires et de la mer, des opérations groupées de contrôle en mer,

de surveillance en mer, sur les questions de sécurité, les questions de mouillages interdits, etc., des gardes de l'Office français de la biodiversité sont venus prêter main forte aux équipes mobilisées sur place. Il y avait 7 corps d'état différents qui participaient à ces journées d'information et de police sur la mer, autour des îles.

M. Villers complète les propos de **M. Duncombe**. L'OFB, c'est quasiment 3 000 personnes dont la moitié sont des inspecteurs de l'environnement, l'idée d'une convention locale, c'est d'aller un peu plus loin que les conventions nationales qui cadrent, de manière assez générale la coopération. Cela conduira à être un peu plus opérationnel sur les thématiques mutualisées, notamment les sujets de la police de l'environnement et de la connaissance. Sur les sujets de la mer et du mouillage, par exemple, beaucoup d'actions sont menées par l'OFB et les Parcs nationaux et l'objectif, c'est, justement, de mutualiser les forces. Il y a de nombreux projets qui existent sur le Parc et sur lequel l'OFB a un certain nombre de compétences et il faut travailler de manière pragmatique avec du bon sens, pour être le plus efficient possible sur le territoire. L'idée, c'est de travailler rapidement sur des conventions opérationnelles, comme c'est le cas avec les Calanques et le Parc des Écrins, afin d'entrer un peu plus dans le concret au terme d'une mutualisation des moyens.

Le directeur rajoute que l'OFB s'appuie sur les Parcs nationaux pour conduire ces opérations ; C'était le cas par exemple pour les mouillages. Réciproquement, les Parcs nationaux s'appuient sur un certain nombre de projets qui sont montés par les antennes régionales de l'Office français de la biodiversité.

La délibération n°6/2022 est adoptée avec une abstention.

VII. Régulation des vélos à Porquerolles.

Le directeur précise que la première étape a été la régulation des navettes à passagers vers Porquerolles, grâce à des mesures conduites par la Métropole, par la commune de Hyères et par le Parc national de Port-Cros durant l'été 2021, pour la première fois en France : horaires fixes de départ, plages horaires définies, système de réservation et jauge globale quotidienne des visiteurs. La seconde étape a été la mise en œuvre de la régulation des vélos, dont le bilan avait été présenté, lors de la réunion du Conseil d'administration du 2 décembre 2021.

Il rappelle qu'un arrêté a été signé au mois de juillet pour interdire les vélos dans les cœurs du Parc national de Porquerolles, à l'exception des vélos munis d'un dispositif de marquage. Le même jour, le Parc a signé avec 11 compagnies de location de vélos à Porquerolles, une charte permettant d'aller vers la mise en application du décret charte qui prévoit 1 500 vélos de location en cœur de Parc et 500 vélos pour les habitants et les résidents estivants à Porquerolles. Il insiste, « *en cœur de Parc* », parce que la difficulté importante vient du fait que le Parc n'a aucun pouvoir de réguler le nombre de vélos dans le village de Porquerolles. Le village de Porquerolles est un quartier de la commune et un Parc national ne peut pas définir le nombre de vélos qui peuvent aller dans le village.

En 2021, 2 475 marques ont été délivrées pour les vélos des loueurs avec une vignette qui porte la lettre L. Les compagnies maritimes ont été destinataires de vignettes, non durables, qui avaient une durée de vie de quelques jours ou quelques heures pour un marquage temporaire. Ces vignettes ont été distribuées, aux compagnies maritimes, conformément au chiffre du nombre de passages qui avait été déclarés durant l'été 2018. Les habitants, les résidents ont une vignette d'une autre couleur avec la lettre R. Ceci permettant de caler le nombre de vélos des loueurs et le nombre de vélos des résidents.

Après la mise en place de cette charte qui a couvert le mois d'août 2021, le Parc a procédé à deux types d'opérations de comptage : d'une part la mise en place de compteurs automatiques pour comptabiliser le nombre global de vélos qui passaient, et d'autre part les comptages manuels faits par des agents du Parc aux 3 sorties de village pour établir deux choses. Premièrement, le pourcentage de vélos issus des parcs de location et le pourcentage de vélos appartenant aux habitants de Porquerolles. Et deuxièmement, la corrélation entre la courbe de comptages automatiques et le comptage réel puisqu'on a toujours un écart entre le système de comptage automatique et la réalité de ce qu'on peut observer. Le résultat a montré une seule journée, le 17 août, où le nombre des cycles a dépassé les 2 000, qui est le nombre seuil du décret.

Sur le mois d'août, le Parc a noté 7 dépassements du nombre de 1 500 établi pour les compagnies de location de vélos.

La réduction du nombre de vélos de 3 % pour l'été 2022 a été négociée avec les compagnies de location de vélos. Le directeur souligne le climat de négociation, très positif et très ouvert, qui s'est instauré avec ces compagnies, qui sont des acteurs économiques, et une réelle volonté d'accompagner

le Parc, dans cette opération. Dès la signature de la charte, les compagnies étaient prêtes à consentir une réduction de leur parc, en contrepartie d'une certaine protection, par rapport à l'installation de nouvelles compagnies de location de vélos à Porquerolles.

Ce dossier est présenté en Conseil d'administration parce que la charte précise que la réduction ou la fixation du nombre de vélos annuel relève d'une compétence du Conseil d'administration du Parc.

M. de Marco demande comment s'effectue le contrôle du quota affecté aux vélos électriques, parce qu'ils ont la même marque et on observe, ces derniers mois, une augmentation de la location des vélos électriques. Leur vitesse devient de plus en plus excessive et ils sont relativement silencieux. Il y a vraiment un problème de sécurité et il faudra peut-être imaginer un système d'avertisseur discret parce qu'il y a des risques d'accidents.

Le directeur répond que le Parc national est préoccupé par cette question des vélos électriques, des VAE au sens large, mais voire même, des autres engins qui arrivent à Porquerolles, les trottinettes électriques, les soucoupes à disques etc. L'arrêté du directeur du Parc couvre effectivement tous ces moyens de locomotion alternatifs et nouveaux. Sur les vélos électriques dans la charte vélos, un pourcentage de vélos électriques est fixé pour chaque loueur à 15 % du parc global de vélos. Il est possible qu'en 2021 et 2022, certains soient amenés à réduire le parc des vélos électriques en location, et d'autres à peut-être légèrement l'augmenter, mais le chiffre des 15 % a été établi, en concertation, en fonction de l'évaluation du nombre effectif de vélos présents. En revanche, si on diminue les vélos à propulsion mécanique, on diminuera parallèlement à la fois le nombre de vélos à propulsion électrique ou VAE.

Le nombre de tickets de passage délivrés aux compagnies maritimes pour les vélos sera aussi réduit de 3 %. Une crainte exprimée par les loueurs est que la diminution des locations sur l'île ne soit contrebalancée par une augmentation des transports de vélos par les compagnies maritimes, voire par l'installation de loueurs de vélos sur le continent.

Cependant la limite de ces mesures, c'est que le Parc ne peut pas intervenir contre la liberté d'entreprendre.

La présidente demande s'il y a des sanctions en cas de dépassements.

Le directeur répond que la charte peut être retirée et les autocollants redistribués. Il rappelle que le système n'est pas parfait mais il a le mérite d'être fait dans la concertation.

La présidente ajoute que ça faisait un moment qu'on l'attendait.

Le directeur ajoute qu'il y a un moment où il faut arrêter l'expansion. On notait 3 % d'augmentation du flux touristique depuis une vingtaine d'années à Porquerolles en moyenne, c'est une courbe qui augmente régulièrement au cours du temps. L'objectif est d'obtenir un rééquilibrage global de ces modes de fréquentation de l'île, en harmonie avec les services offerts. Parallèlement, le Parc s'attaque aussi, à la question de l'aménagement et de la régulation des mouillages en mer autour de Porquerolles, ce qui va permettre aussi d'exercer le renforcement de la protection des herbiers de posidonies autour de l'île, mais implicitement qui va aussi générer un certain équilibre de la fréquentation. Dès lors qu'on touche aux acteurs économiques, les négociations ne sont pas simples.

La présidente remarque qu'ils ont bien joué le jeu. Ça fait un moment qu'on discutait de cette régulation et là on avance bien.

M. Cavallo ajoute que du point de vue de la chambre de commerce, ils sont très contents de la façon dont le problème est abordé, dans la concertation avec les loueurs qui jouent le jeu. Il est important que cette évolution soit progressive, afin de pérenniser leur activité et la diminution du nombre de vélos permet de pérenniser cette activité. Cette diminution doit être extrêmement progressive, cadrée, afin d'avoir un bon équilibre pour la préservation de milieux exceptionnels, et éviter de se trouver dans un embouteillage de vélos.

Le directeur précise que Porquerolles est à l'avant-garde de la mise en place de toutes ces mesures de régulation, au niveau national sur les espaces protégés et le Parc national a été, aussi, à l'origine de la nouvelle loi donnant aux maires des compétences en matière de régulation de l'hyper fréquentation, donc des pics de fréquentation dans les espaces protégés.

La présidente demande si le Conseil d'administration valide cette proposition de réduction.

La délibération n°7/2022 est approuvée.

VIII. Dossiers, soumis à délibération, examinés et votés en Bureau.

Bilan du Programme Pluri annuel d'Action (PPA).

Pendant le déroulement des opérations de vote, en début de séance, **le directeur** a invité les administrateurs à prendre connaissance, du bilan de la première phase de mise en œuvre de la charte du territoire du Parc qui couvre la période 2017 à fin 2020. Il a rappelé que ce rapport a déjà été examiné lors de la séance du Conseil d'administration du 02 décembre dernier mais il n'était pas encore mis en forme. Il a été validé par un dernier Bureau avant d'être mis à l'impression. Ce rapport, recto verso, comprend une partie appelée « missions socles » qui sont toutes les fonctions habituelles d'un parc national, la surveillance, les suivis scientifiques réguliers, les fonctions supports du Parc national et une deuxième partie, en tournant le rapport, appelée « balises et amers » et qui correspond aux projets mis en œuvre dans le cadre de la charte de territoire. Ce dossier est agrémenté des interviews d'acteurs du territoire issus soit des collectivités locales, partenaires du parc, qui ont adhéré à la charte, soit des partenaires institutionnels issus du monde associatif ou de la société civile.

Le directeur propose aux membres du Conseil d'administration d'aller directement à la page centrale du document. Cette page est significative de l'esprit de la charte de territoire, c'est la spirale de biodiversité des Parcs nationaux, avec la mention des 430 acteurs, partenaires impliqués à des titres divers dans la mise en œuvre de la charte. Ça veut dire des contacts individualisés avec chacune des structures et des institutions, des conventions passées, des contrats signés, des opérations négociées, etc. C'est là, le vrai sens de la charte de territoire, c'est-à-dire un établissement qui travaille en ouverture vers des projets de territoire et qui ne peut les mettre en œuvre que grâce aux partenariats et aux acteurs, ici présents. Il invite les administrateurs, qui ne se retrouvent pas dans cette liste, à se manifester auprès de la direction du Parc.

La présidente suggère de reporter la présentation plus détaillée lors d'un prochain Conseil d'administration et salue le travail extraordinaire de concertation accompli, en 4 ans, par les équipes, le CESC et le CS.

IX. Plan de gestion des Réserves intégrales de Port-Cros

Le directeur rappelle que l'île de Bagaud et les îlots satellites de l'île de Port-Cros figurent parmi les 4 réserves intégrales du territoire national. Une réserve intégrale, c'est une réserve créée dans un cœur de Parc national à des fins essentiellement scientifiques, ce sont les seuls secteurs des Parcs nationaux où on ferme l'accessibilité aux visiteurs pour des raisons scientifiques.

La présidente donne la parole à **Annie Aboucaya**.

Mme Aboucaya explique que ce travail s'inscrit, dans le démarrage du plan de gestion sur la décennie prochaine, suite au programme décennal de la restauration écologique de Bagaud qui a duré 10 ans et qui a été bien valorisé. Ce plan de gestion englobe les 3 îlots réserves. Une réserve intégrale de Parc national est vouée à la recherche scientifique et à l'amélioration des connaissances naturalistes.

Ce plan de gestion comprend plusieurs volets.

Le volet 1 est consacré à cette recherche scientifique avec un développement des études scientifiques, en particulier en sciences humaines, fortement demandées par le Conseil scientifique. Cet aspect-là sera développé un peu plus pour les 10 ans à venir, tout en poursuivant les suivis naturalistes floristiques et zoologiques, qui avaient été faits dans les 10 ans précédents sur Bagaud. Mais au lieu de les faire tous les ans, ils ne seront faits qu'une fois au milieu du programme, tous les 5 ans. L'ambition, aussi, c'est de faire de la réserve intégrale, un site pilote de référence en travaillant largement en réseau, avec peut-être le Parc national des Calanques, en tout cas avec l'initiative PIM, tous les gestionnaires insulaires méditerranéens, des études et des programmes de recherche en commun, en réseau.

Cela s'articule avec le volet 2 de standardisation des données et des outils, pour classer, valoriser et ne pas perdre les données acquises. En prévision, un catalogue de données par îlot permettra de mieux ranger toutes ces données.

Le volet 3, surveillance et respect de la réglementation. Au niveau des moyens humains, on remarque des contrevenants, des gens qui débarquent sur Bagaud ou sur les autres îles, ce qui est incompatible avec la charte de biosécurité, en cours d'approbation, pour éviter l'introduction d'espèces exotiques

envahissantes, augmenter les espaces bénéficiant d'un statut de réserve intégrale, que ce soit en mer pour les réserves intégrales existantes et augmenter aussi le nombre de sites en terrestre et peut-être en marin sur certains îlots de Porquerolles. C'est une demande du Conseil scientifique, au regard de la biodiversité, assez exceptionnelle et originale sur les îlots, par rapport aux îles principales.

Le volet 4, gestion et maîtrise des risques, prévenir et maîtriser les menaces sur la biodiversité. Les 10 ans précédents ont montré que les risques étaient quand même fréquents, par exemple la marée noire en 2018, y compris sur les îlots en réserves intégrales. Le programme de Bagaud, pendant 10 ans, a lutté contre les principales espèces exotiques envahissantes, le rat noir et la griffe de sorcière, et il peut y avoir des arrivages de nouvelles espèces. C'est pour ça aussi que les débarquements intempestifs sont un risque. Les conditions de biosécurité sont appliquées systématiquement, avant le passage en réserve intégrale, par une désinfection des semelles des scientifiques et des gestionnaires qui débarquent et il y a eu sur Bagaud de gros programmes d'éradication de la griffe de sorcière que ce soit en cordistes dans les falaises ou sur le plat.

Le volet 5, maintien des accès et équipements pour les scientifiques, pour les études et les inventaires parce que, en particulier sur Bagaud, la végétation est intense et le milieu se referme très rapidement.

Le volet 6, valorisation et communication. Le programme de Bagaud a été valorisé avec toutes sortes d'articles scientifiques, de communications grand public, de séminaires dont le dernier s'est tenu à Hyères à l'espace nautique en 2019. Toutes les informations recueillies comme données peuvent intéresser à la fois d'autres gestionnaires d'espaces méditerranéens, mais également des scientifiques qui travaillent sur les milieux méditerranéens et la résilience post-éradication d'espèces exotiques et au niveau de la gouvernance, pour donner, rapporter, et surtout avoir un chargé de mission dédié, au moins à mi-temps, pour pouvoir réaliser l'animation sur les 10 prochaines années de ce plan de gestion sur les 3 îlots réserves. C'est l'occasion de rendre hommage aux 3 chargés de mission qui ont été très efficaces, le dernier est encore heureusement en poste, et ont permis la réalisation d'une grande partie de ce travail.

La présidente remercie pour ce travail et donne la parole à **M. de Cabarrus**.

M. de Cabarrus félicite **Annie Aboucaya** et toute l'équipe parce que la restauration de Bagaud était vraiment un énorme travail et heureusement mené à bien, avec les résultats qu'on connaît. Il attire l'attention sur deux points. Le premier c'est l'arrivée des sangliers. La lutte contre les sangliers à Port-Cros et à Bagaud est une lutte qui nécessite beaucoup de moyens et sur laquelle il ne faut pas lâcher. La deuxième chose, il voudrait savoir s'il y a toujours un partenariat avec la Fondation Total qui avait participé au financement de la restauration de Bagaud. Il remarque que compte tenu de ce qu'on sait sur Total aujourd'hui cela pose un problème d'éthique, d'avoir de l'argent de la part de cette Fondation et de cette société, de façon indirecte.

Mme Aboucaya répond qu'en ce qui concerne la gestion des îlots réserves, la fondation Total n'est absolument plus impliquée, depuis longtemps.

Le directeur confirme que le sanglier est passé et passe encore régulièrement à Bagaud. Le Parc national a eu une crainte qu'il ne s'installe et le directeur a pris la décision d'autoriser l'élimination des sangliers sur Bagaud pour ne pas anéantir les 10 années d'efforts faits par tous les bénévoles, les associations, les équipes de scientifiques qui travaillent d'arrache-pied. Il ajoute que la fondation Total n'apporte plus de financement sur des programmes de ce type-là ; elle continue à être un mécène du Parc national mais la direction du Parc national travaille avec le Conseil scientifique et le groupe Sciences humaines et sociales sur une charte éthique du mécénat, au sens large. Il espère que cette charte viendra devant le Conseil d'administration dans le courant de l'année 2022.

La présidente propose de voter.

La délibération n°8/2022 est approuvée.

X. Les concessions de logement par nécessité absolue de service.

La présidente demande à **Patrice Lardé** de passer rapidement sur le dossier.

Le secrétaire général rappelle, rapidement, que chaque année le Parc national présente la liste actualisée des concessions de logement par nécessité absolue de service. Cette année, 9 concessions sont concédées, à ce titre, pour des gardes moniteurs, inspecteurs de l'environnement, 8 à

Porquerolles, 1 au cap Lardier, afin d'intervenir d'urgence et pouvoir faire leur activité de police dans des conditions normales.

La présidente ajoute que l'objet de la délibération concerne l'approbation de la liste des bénéficiaires, jointe au dossier de séance. Si cela convient à tout le monde, elle propose de l'adopter.

La délibération 9/2022 est approuvée.

XI. Les adhésions du Parc national.

La présidente précise que la liste des adhésions est fournie dans le dossier de séance.

Le directeur rappelle que les adhésions concernent 14 organismes auprès desquels le Parc national cotise. Ce sont des organismes importants, pour la Région et le Département, qui apportent des services. Le directeur ajoute que l'adhésion d'un établissement public de l'État est formel et propose aux membres du Conseil d'administration de ne pas hésiter à réagir si nécessaire.

La présidente propose d'approuver la liste des adhésions.
La délibération 9/2022 est approuvée.

La délibération 10/2022 est approuvée.

Les dossiers d'actualité du Parc.

La présidente propose de reporter certains dossiers au prochain CA qui aura lieu début juin et précise que reporter n'est pas supprimer, pour cause de non-intérêt.

➤ Les autorisations accordées en cœur de Parc par le directeur

La présidente estime qu'il est important de les présenter et de faire le point sur ces autorisations parce qu'il est souvent reproché à l'établissement, que tout est interdit. Elle donne la parole à **M. Duncombe**.

Le directeur présente 2 grandes familles d'autorisations. Les autorisations de tournage concernent les sociétés de production télévisuelle, les photographes professionnels, les actions de ce type-là. L'établissement se montre prudent et interdit les tournages en période estivale, compte-tenu de la sur fréquentation et de la mobilisation des gardes, sur la prévention incendie ou la prévention des incivilités. En 2021, 46 autorisations ont été délivrées. Chacune de ces autorisations a fait l'objet de préconisations et le plus souvent d'un accompagnement par des agents du Parc national qui vérifient et aident les compagnies de tournage et les photographes, à photographier ce qui est intéressant à voir.

Deux demandes ont été refusées dont un refus pour un tournage sur le fort du Petit Langoustier où il y a plus de productions télévisuelles que de travaux et l'autre qui était « une saison au zoo ».

La présidente précise que l'établissement supprimera le bail pour ce fort, si les échéances ne sont pas respectées.

Le directeur confirme que l'Établissement est préoccupé. Le fort du Petit Langoustier qui est un monument historique, c'est une tour Richelieu, en train de se dégrader et le bénéficiaire du bail emphytéotique, ne fait pas ce qu'il faut pour sauvegarder ce monument.

En 2021, la deuxième famille d'avis concerne les décisions rendues par le directeur du Parc sur les cœurs de Parc, après avis du Conseil scientifique. 26 avis sont favorables, la liste est jointe dans le dossier de séance, avec des prescriptions de travail d'intervention. Le Conseil scientifique a émis 2 avis défavorables. L'ensemble des avis du Conseil scientifique favorables ou défavorables ont été suivis par le directeur à l'exception d'une décision qui concernait l'organisation de visite en mer, à Port-Cros, dans un cadre commercial. Cette autorisation étant conditionnée à la présence du médecin à Port-Cros pendant la période estivale, l'établissement a privilégié la présence du médecin.

La présidente remarque qu'il y a très peu de refus et quand il y a des refus, ils sont tout à fait motivés et argumentés.

La présidente propose de clore ce Conseil d'administration et rappelle que les dossiers d'actualité reportés seront maintenus et présentés en début de séance lors du prochain Conseil d'administration, pour éviter de les reporter encore.

Mme Martinie-Cousty souhaiterait connaître, d'ores et déjà, les prochaines dates du Conseil d'administration.

La présidente répond que c'est l'agenda du Préfet qui détermine ces dates. En général, elles sont fixées bien en avance, justement pour garantir les présences.

Le directeur répond qu'on essaiera de proposer des dates à l'avance et le plus rapidement possible.

La présidente confirme qu'en effet pour les longs déplacements, il faut pouvoir prévoir, mais on demande d'abord la date au préfet.

Mme Martinie-Cousty aimerait bien qu'on lui demande ses dates.

La présidente répond que l'établissement essaiera de le savoir le plus rapidement possible.

Le directeur s'excuse parce que certains administrateurs ont été prévenus tardivement. L'arrêté préfectoral portant nominations au Conseil d'administration est récent. Il y a eu des instructions à Paris, notamment pour désigner les représentants par le Conseil National de Protection de la Nature et ceci explique cela. Il ajoute qu'en général, les dates sont connues, quasiment, trois mois à l'avance.

La présidente remercie encore une fois, les membres du CA pour lui avoir renouvelé leur confiance. Elle les remercie, aussi, au nom des nouvelles vice-présidentes et des nouveaux membres du Bureau.

La présidente clôt la séance à 17:06.

La présidente



Isabelle MONFORT

Le secrétaire



Marc DUNCOMBE